

donné un déficit annuel entré au chapitre des dépenses d'exploitation. Le résultat des opérations de l'an dernier est le suivant: recettes, \$45,759.59; dépenses, \$79,974.24; déficit, \$34,214.65. Ces chiffres comprennent les frais d'entretien.

L'honorable M. GORDON: Ceci est pour une année seulement?

L'honorable M. DANDURAND: Pour l'année dernière, 1925.

L'honorable M. GORDON: L'honorable leader a-t-il les chiffres représentant le déficit de chaque année?

L'honorable M. DANDURAND: Je crois pouvoir me les procurer avant la troisième lecture du bill.

L'honorable M. WILLOUGHBY: L'état de compte indique-t-il ce qui a été dépensé pour la construction du chemin de fer, pour le terrain réservé pour la voie, et le montant voté, s'il y a eu une subvention à cet effet, ou bien montre-t-il seulement ce qui a été dépensé pour les travaux préliminaires, et en plus, ce qu'a coûté la construction de la voie? Comprend-il aussi les dépenses pour les facilités du commerce maritime? Jusqu'à cette date, nous n'avons dépensé en tout que la somme de \$20,000,000.

L'honorable M. DANDURAND: Nous n'avons dépensé que \$14,000,000 pour la construction du chemin de fer.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Oui, et le reste pour le havre?

L'honorable M. DANDURAND: Le reste a été dépensé pour le havre. Nous aurons tout le temps voulu pour discuter, dans cette enceinte et au dehors, s'il est sage de reconsidérer la question du port et de déterminer où devra être la tête de ligne. Je donne là mon opinion personnelle, parce qu'on peut soulever des objections contre le port de Nelson, et j'espère qu'on pourra aussi donner de très bonnes raisons en faveur de son choix. Quand la question atteindra sa dernière phase, nous pourrions discuter la question de savoir si la tête de ligne doit être au fort Churchill ou au port Nelson.

L'honorable M. GRIESBACH: Je désire poser de nouveau à l'honorable leader la question qui lui a d'abord été posée. Le ministre sait sans doute que pendant plusieurs années, on a donné comme argument en faveur de la construction du chemin de fer que les travaux étaient tellement avancés que son parachèvement était assuré par les revenus provenant de la vente des terrains réservés à cet effet. Les arguments que l'honorable ministre

nous a donnés n'ont pas produit chez moi une profonde impression. Et dois-je comprendre qu'il les base seulement sur le discours autrefois prononcé par le ministre de l'Intérieur, ou qu'il a l'intention de nous donner d'autres preuves tirées soit des statuts eux-mêmes, ou du mode de tenue de livres ou de comptes, ou encore d'autres choses démontrant que les sommes provenant de la vente de ces terrains ont, de fait, été réservées pour la construction de ce chemin de fer ou de tout autre chemin de fer? L'honorable sénateur semble interpréter le statut par le débat qu'il a soulevé au parlement. Cette manière d'argumenter n'est pas admise dans les cours de justice, et elles constituent une preuve bien faible que ces terrains ont été réservés dans ce but et dans nul autre but.

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami devrait se contenter de deux faits bien saillants. Le parlement a adopté un bill soumis par un ministre représentant le gouvernement et déclarant que l'objet de ce bill est de créer une nouvelle source de revenus pour atteindre un objet déterminé. Un gouvernement ne peut accomplir un acte plus solennel que celui d'exprimer clairement son intention en présentant une loi. Personne ne trouva à redire en entendant cette déclaration et le parlement adopta la loi avec cette réserve et avec l'entente formelle que l'argent provenant de cette source devait servir à un certain objet. La politique du gouvernement, telle qu'exprimée par le ministre qui avait charge du bill, est mon seul guide. Il déclara que l'octroi de terrain attribué à la construction du chemin de fer était supprimé, mais qu'on le remplaçait par une nouvelle source de revenus qui assurerait la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson. C'est tout ce que je peux dire à mon honorable ami. Je crois que tout le pays a alors accepté la déclaration du ministre et l'a considérée, bien à propos, comme une déclaration officielle de la politique qu'entendait suivre le gouvernement.

L'honorable M. GORDON: Peut-on me dire dans quelles provinces ces terrains étaient situés? Je désirerais aussi savoir si les chiffres qu'on nous a donnés du nombre d'acres représentent l'étendue totale du terrain vendu dans ces provinces pendant cette période. Et quelles étaient les limites respectives de ces terrains?

L'honorable M. DANDURAND: Mes réponses, il me semble, sont explicites et couvrent pleinement les questions qui me sont posées. Si mon honorable ami désire obtenir plus de détails, je lui demanderais de me

L'honorable M. DANDURAND.